

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.
Canada—Excepté cité de Québec..... \$ 1.00
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Maraîchers... 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonce classifiée 3 sous du mot. Minimum 75 sous par insertion. Payable d'avance. Tarif en vigueur depuis le 1er octobre 1923.

Pour abonnements et annonces, écrire au "Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de la Couronne (Édifice Guillemette), Québec. Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION ET RÉDACTION
37, DE LA COURONNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
de la Société des Jardiniers-Maraîchers et de la Société d'Industrie Laitière
de la Province de Québec.

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit être adressée au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Case postale 129, Québec.

Volume XVII—Henri Gagnon, Président.

QUÉBEC, le 3 JANVIER 1929

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 1

Le Contrôle Laitier dans la Province de Québec

NOTES ET COMMENTAIRES

Monsieur Stéphane Boily, ingénieur agricole de la division fédérale, avait été chargé, par le Commissaire de l'Industrie animale, de traiter ce sujet à la Convention de la Baie St-Paul. Il s'est acquitté de sa tâche en donnant des chiffres et des aperçus nouveaux, qui ne manqueront pas d'intéresser vivement nos lecteurs.

Nous tenons à signaler le fait qu'il y a eu, durant l'année écoulée, augmentation notable dans le rendement de nos troupeaux. Il y a des cultivateurs de progrès, dont les troupeaux rapportent de 8 à 10,000 gallons de lait, mais il y en a d'autres qui ne donnent pas 5,000 livres.

Il y a, dans la province de Québec, environ un million de vaches. Nous n'hésitons pas à dire que, dans l'intérêt même des cultivateurs et de l'industrie laitière, un tiers de ces animaux devraient être envoyés à la boucherie.

Il n'y a qu'un moyen réellement efficace de savoir si une laitière rembourse son propriétaire et lui laisse un profit raisonnable, c'est le contrôle laitier. M. Stéphane Boily l'a clairement démontré. Nous lui laissons la parole.

En 1927, il y avait, dans la Province de Québec, 52 associations comprenant 626 troupeaux sous contrôle, avec un total de 7,333 vaches laitières contrôlées quotidiennement. La moyenne de production pour 2,182 vaches en lactation huit mois et plus, a été de 5,474 livres de lait et de 206 livres de gras, alors qu'en 1926 la moyenne n'était que de 5,181 livres de lait et de 193 livres de gras, pour 1,032 vaches contrôlées huit mois et plus. C'est donc une augmentation de 293 livres de lait et de 14 livres de gras obtenue par vache, dans l'espace d'une année seulement. Il me fait plaisir de vous donner ce résultat en commençant, afin de vous démontrer l'importance qu'a prise le contrôle laitier dans la Province de Québec. Cette année, le nombre des Associations a atteint le chiffre de 80. J'espère que la production moyenne, de même que le nombre de troupeaux contrôlés huit mois et plus, seront augmentés aussi proportionnellement.

Le contrôle laitier est en vogue depuis plusieurs années: c'est la thèse de plusieurs conférenciers et de maints articles; c'est aussi le sujet de discussion d'un grand nombre de cultivateurs.

Avant de vous parler de ses avantages, me permettez-vous de vous donner un aperçu de l'ancien système de contrôle, et du nouveau, en opération depuis 2 ans. Le vieux système avait certainement du bon, mais pour arriver à un travail efficace, et surtout obtenir des résultats pratiques, nous ne croyons pas qu'il fût un succès complet. Il obligeait les cultivateurs à peser trois fois par mois, à chaque dix jours, et d'établir ensuite une moyenne pour obtenir la production annuelle de chaque vache. Malheureusement, il arrivait que les cultivateurs oublièrent souvent de prendre ces pesées, ou encore, ne contrô-

laient leurs vaches que durant les premiers mois de leur lactation. Comme conclusion, le résultat était pratiquement nul.

L'éleveur désireux d'améliorer son troupeau laitier doit faire une sélection judicieuse, afin d'éliminer les mauvais sujets. Mais cette sélection ne sera bonne qu'en autant qu'il aura bien contrôlé le rendement de chaque vache de son troupeau. Il ne doit rien épargner pour en connaître la production juste, il ne doit pas recourir aux "à peu près", et, la seule méthode juste et sûre à sa disposition, est celle de contrôler QUOTIDIENNEMENT le rendement laitier de chaque sujet de son troupeau. En pratiquant cette méthode, vous êtes certain d'obtenir des résultats encourageants.

Comprenant que le contrôle laitier quotidien est plus pratique que le contrôle de trois fois par mois, la Division de l'Industrie Animale a bien voulu y apporter les réformes suivantes. En voici les grandes lignes:

1. Chaque membre de l'Association est tenu de peser tous les jours, le lait de chaque traite, et d'inscrire ces pesées sur des grands tableaux placés à portée dans l'étable.

2. À la fin du mois, il additionne la quantité de lait produit pour chaque vache, et transcrit ce total dans un livret spécial qui est ensuite donné à l'inspecteur du contrôle, lors de sa visite.

3. Une fois tous les deux mois, le membre apporte à la fabrique un échantillon exact du lait de chaque vache, pris le matin et le soir. L'inspecteur fait alors subir une épreuve à chaque échantillon de lait, afin de connaître la richesse de ce lait en gras de beurre. L'épreuve faite, l'inspecteur visite chaque ferme, remet les échantillons aux cultivateurs, et donne la quantité totale

C'est, en effet, dans nos campagnes que réside la richesse de la nation: non seulement par la possession de la terre féconde, mais par la vigueur physique et la santé morale qui s'y trouvent partout. De nos familles de la campagne viennent la plupart de nos meilleurs hommes, qui sont la force et la fertilité de notre race. Regardez de toute part: ce sont vos pères, ce sont vos frères, ce sont vos fils qui sont à l'honneur. Devant ces constatations, que valent les critiques de quelques esprits mécontents ou mal faits qui tenteraient de vous amoindrir? Elles ne doivent pas, elles ne peuvent pas vous affecter.

Son Éminence le Cardinal Rouleau.

Sait-on que dans l'agriculture au Canada sont investis près de quatre milliards de dollars? Il vaut bien la peine, assurément, que les gouvernements fassent tous leurs efforts pour faire rapporter un pareil capital.

L'apiculture prend de l'importance en province de Québec. La valeur totale de la production du miel et des ruchers a atteint le chiffre de \$2,169,069.59 en 1927. C'est une augmentation de \$87,071.76 sur l'année précédente.

Un conseil pratique.—Cultivateurs, lorsqu'un marchand se présente chez vous et achète un animal à livrer plus tard, faites un contrat par écrit, qui au besoin puisse servir de preuve. Cela vous demande un peu de peine, mais cela vous donne plus de sûreté. La prudence est la mère de la sagesse.

Les graines de semence.—Bientôt des agents vont parcourir les campagnes, offrant des graines de semence soi-disant merveilleuses. Méfiez-vous. Souvent ces agents viennent des États-Unis et n'ont pas d'adresse connue. Confiez plutôt vos commandes à des maisons connues et recommandables; vous serez certain ainsi de ne pas être trompé et d'avoir des graines qui conviennent à notre sol et à notre climat.

Attention, fabricants!—Vous êtes passibles d'une amende de 25 sous par boîte de beurre ou de fromage que vous expédiez mal marquée ou pas marquée du tout. Cette amende est retenue sur vos remises, par les classificateurs des produits laitiers. Il est bon d'en prendre note, et de bien vous assurer qu'aucun envoi ne laisse votre fabrique sans être marqué tel que le veut la loi.

(Suite à la page 3)

de gras produit pour chaque vache, mois par mois.

Nos inspecteurs sont des mieux qualifiés, la plupart étant gradués des Ecoles d'Agriculture. Lors de leur visite sur la ferme, ils se font fort d'inspecter le troupeau et de voir à ce que les vaches de faible production soient éliminées le plus tôt possible. De plus, ils donnent des conseils sur l'alimentation et sur le soin du troupeau en général, préparant des rations balancées pour tout le troupeau, ou encore pour tel sujet, etc. C'est donc dire que la visite à domicile est des plus importantes, et, à mon opinion, c'est le plus grand avantage que le cultivateur reçoit en entrant membre d'une Association de contrôle.

Les déboursés à faire pour entrer dans le nouveau contrôle sont bien minimes. Voici: une douzaine de bouteilles, évaluées à \$2.50, une balance romaine de \$1.00, et une cuillère 0.15c, c'est tout; les autres articles (papeterie) sont four-

nis gratuitement par notre Division.

Ce sont, Messieurs, les devoirs des membres vis-à-vis de l'Association. Il y a cependant quelques règlements importants concernant les devoirs de la Société vis-à-vis du Département de l'Industrie Animale d'Ottawa. En résumé, voici en quoi ils consistent:

1. Le Département donne un service de contrôle des vaches laitières à tout district pouvant former une Association de dix troupeaux, pourvu que les membres se conforment aux conditions générales déjà mentionnées.

2. L'Association doit élire un bureau exécutif, dont le principal officier est le secrétaire avec qui le Département traite de toutes questions officielles.

3. L'Association doit choisir un endroit où les échantillons doivent être rassemblés pour faire l'épreuve du lait.

4. Enfin, elle doit pourvoir au transport de l'inspecteur lorsqu'il se présente pour faire les visites.

(à suivre)